

**EVALUATION FINALE DE LA SEQUENCE 3 « L'autobiographie :
apprendre à s'écrire soi-même »**

« Le vol du ruban »

À seize ans, Rousseau entre comme laquais chez Mme de Vercellis. Mais celle-ci meurt et ses biens sont dispersés. Rousseau a volé un petit ruban rose appartenant à la nièce de Mme de Vercellis, Mlle Pontal.



▲ Étienne Jeaurat (1699-1789), *Le Marchand de rubans* (fragment de carton : la foire de village, vers 1733), peinture (musée Carnavalet, Paris).

1. originaire de la vallée de la Maurienne, en Savoie.
2. cessant de recevoir.
3. neveu de Mme de Vercellis, qui s'occupe de la succession de celle-ci.
4. je la charge : je l'accuse.
5. une impudence : une effronterie, une audace.
6. un bon caractère : un homme honnête.
7. invective : injure, insulte.

La seule Mlle Pontal perdit un petit ruban couleur de rose et argent, déjà vieux. Beaucoup d'autres meilleures choses étaient à ma portée ; ce ruban seul me tenta, je le volai, et comme je ne le cachais guère on me le trouva bientôt. On voulut savoir où je l'avais pris. Je me trouble, je balbutie, et enfin je dis, en rougissant, que c'est Marion qui me l'a donné. Marion était une jeune Maurienne¹ dont Mme de Vercellis avait fait sa cuisinière, quand, cessant de donner à manger², elle avait renvoyé la sienne, ayant plus besoin de bons bouillons que de ragoûts fins. Non seulement Marion était jolie, mais elle avait une fraîcheur de coloris qu'on ne trouve que dans les montagnes, et surtout un air de modestie et de douceur qui faisait qu'on ne pouvait la voir sans l'aimer. [...] On la fit venir ; l'assemblée était nombreuse, le comte de la Roque³ y était. Elle arrive, on lui montre le ruban, je la charge⁴ effrontément ; elle reste interdite, se tait, me jette un regard qui aurait désarmé les démons et auquel mon barbare cœur résiste. Elle nie enfin avec assurance, mais sans emportement, m'apostrophe, m'exhorte à rentrer en moi-même, à ne pas déshonorer une fille innocente qui ne m'a jamais fait de mal ; et moi, avec une impudence⁵ infernale, je confirme ma déclaration, et lui soutiens en face qu'elle m'a donné le ruban. La pauvre fille se mit à pleurer, et ne me dit que ces mots : « Ah ! Rousseau, je vous croyais

un bon caractère⁶. Vous me rendez bien malheureuse, mais je ne voudrais pas être à votre place. » Voilà tout. Elle continua de se défendre avec autant de simplicité que de fermeté, mais sans se permettre jamais contre moi la moindre invective⁷. Cette modération, comparée à mon ton décidé, lui fit tort. Il ne semblait pas naturel de supposer d'un côté une audace aussi diabolique, et de l'autre une aussi angélique douceur. On ne parut pas se décider absolument, mais les préjugés étaient pour moi. Dans le tracis où l'on était, on ne se donna pas le temps d'approfondir la chose ; et le comte de la Roque, en nous renvoyant tous deux, se contenta de dire que la conscience du coupable vengerait assez l'innocent. Sa prédiction n'a pas été vaine ; elle ne cesse pas un seul jour de s'accomplir. [...]

35 Ce souvenir cruel me trouble quelquefois et me bouleverse au point de voir dans mes insomnies cette pauvre fille venir me reprocher mon crime, comme s'il n'était commis que d'hier.

Jean-Jacques Rousseau, *Les Confessions*, première partie, livre II (posthume, 1782).